

## Secteur de l'Economie et du Service Public Trésorerie confédérale

Numéro 70-2021

Réf. : YV/PP/NH

Paris, le 06 avril 2021

---

### SPECIAL IMPÔTS 2021

---

Chères et chers camarades,

Comme chaque année, la Confédération publie son « Spécial Impôts », réalisé avec le concours actif des camarades de la fédération des finances.

Pour Force Ouvrière, il est important de s'opposer aux discours récurrents contre l'impôt et les dépenses publiques, et de rappeler le rôle de la fiscalité, notamment l'impôt sur le revenu progressif et redistributif et réhabiliter le consentement des citoyens à l'impôt.

Il est également essentiel d'aider les salariés contribuables à comprendre les évolutions fiscales récentes, notamment celles générées par les lois de finances 2020 et 2021.

Pour ce faire :

#### 1) L'inFO militante - Spécial Impôts 2021 :

Le « *Spécial Impôts 2021 n° 3339* » numéro supplément de L'inFO militante sera à la disposition de tous les syndicats à **partir du 7 avril 2021**. Ce numéro spécial de L'inFO militante sera mis en ligne sur le site [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr) et téléchargeable en format PDF sur e-FO. Afin d'informer le plus grand nombre, il convient d'en assurer la plus large diffusion possible sur les lieux de travail et les sites publics.

Il s'agit également d'un support de développement à part entière pouvant notamment être utilisé dans le cadre d'actions, en matière de développement, de stages ou de campagnes pour des élections.

Au-delà des contingents habituels qui seront expédiés dans les conditions normales aux diffuseurs et aux adhérents servis individuellement, **toute demande supplémentaire devra être adressée au secteur de la Presse et de la Communication par email à l'adresse suivante : [ckefes@force-ouvriere.fr](mailto:ckefes@force-ouvriere.fr)**

Attention : le stock disponible est toutefois limité.



## 2) Rappel des dates limites de dépôt des déclarations pour 2021 :

**Déclaration papier : 20 mai 2021**

**Déclaration internet :**

Les déclarations automatiques en version dématérialisée seront accessibles à compter du **8 avril 2021** et le **service de la déclaration en ligne ouvrira à la même date.**

**Zone 1 : mercredi 26 mai pour les départements 1 à 19 et non-résidents ;**

**Zone 2 : mardi 1<sup>er</sup> juin pour les départements 20 à 54**

**Zone 3 : mardi 8 juin pour les départements 55 à 974 et 976**

## 3) Mise en place de la Permanence « SOS Impôts » :

**Du lundi 3 mai au vendredi 7 mai et du lundi 10 mai au mercredi 12 mai**

**De 9h à 12h et de 14h à 17h**

**Compte tenu de la persistance de la crise sanitaire, la permanence sera assurée uniquement à distance, par messagerie électronique. Les demandes d'informations et de renseignements devront être exclusivement adressées à l'adresse suivante : [foimpot@force-ouvriere.fr](mailto:foimpot@force-ouvriere.fr)**

N'hésitez pas à nous faire part des suggestions et observations que susciterait cette édition 2021.

Amitiés syndicales.

**Nathalie HOMAND**  
Secrétaire confédérale

**Patrick PRIVAT**  
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général